

Subventions

Exploitation

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'exploitation (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'exploitation (19 200/1,2)		19 200

Investissement

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'investissement (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'investissement (19 200/1,2)		19 200

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'investissement (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'investissement (19 200/1,2)		19 200

Subventions

Exploitation

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'exploitation (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'exploitation (19 200/1,2)		19 200

Principe fiscal : les subventions d'exploitation doivent être rattachées à l'exercice correspondant à la date d'attribution de la subvention (date octroi/notification).

⇒ Aucun retraitement extra-comptable à effectuer.

Cas exemple 3 - Subventions

Hypothèse 1 : Subvention d'exploitation
Une société anonyme a encaissé, au cours de l'exercice N+1, une subvention communale de 5 000 € pour aider la société à faire face à certaines charges d'exploitation. Un produit d'exploitation de 5 000 € a été comptabilisé au titre de l'exercice N (date de notification).

Travail à faire : Indiquer toutes les incidences fiscales liées à cette opération en N.

OPÉRATIONS	JUSTIFICATIFS	REC	DEC
Subvention d'exploitation	En principe, la subvention d'exploitation est imposable lors de son octroi.	RAF	RAF
	En l'espèce, la subvention d'exploitation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Aucun retraitement n'est à effectuer.		

équipement (investissement)

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'investissement (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'investissement (19 200/1,2)		19 200

Bien amortissable

Subvention totale : la reprise doit correspondre à la durée des amortissements.

Subvention partielle : la reprise correspond à un montant proportionnel à la durée des amortissements.

Exemple : Subvention totale à l'achat d'un bien amortissable - montant de l'investissement.

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'investissement (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'investissement (19 200/1,2)		19 200

Bien non amortissable

Clause d'inaliénabilité

Pas de clause d'inaliénabilité

Compte	Libellé	Débit	Credit
441	Subvention d'investissement (19 200/1,2)	19 200	
4417	Subvention d'investissement (19 200/1,2)		19 200